

Déclaration du CESW à l'occasion des fêtes de Wallonie

2012





A l'occasion des fêtes de Wallonie, les interlocuteurs sociaux, réunis au sein du Conseil économique et social de Wallonie (CESW), réaffirment leur attachement à une Wallonie du progrès économique, social et environnemental. Ils invitent le Gouvernement à concentrer son action et ses réflexions.

RELANCE ECONOMIQUE

Face au contexte économique et social difficile, le Gouvernement wallon a pris un certain nombre de mesures visant au redressement économique et social de la Région, tant au travers du Plan Marshall 2.Vert que de la stratégie fédérale de relance.

Les interlocuteurs sociaux wallons ont apprécié les objectifs et les moyens mis en œuvre qu'il s'agisse de l'aide à la création et au développement des entreprises, des pôles de compétitivité, de la recherche et de l'innovation, de la formation ou des efforts pour l'emploi et l'inclusion sociale. Ils l'ont d'ailleurs souligné à de nombreuses reprises dans les avis et les travaux du CESW.

Toutefois, constatant le développement parallèle d'autres plans, les partenaires sociaux craignent une dispersion des moyens et une perte de visibilité du Plan Marshall 2.Vert ; ils insistent pour que celui-ci reste l'élément mobilisateur central de cette législature. Le CESW estime qu'il est à présent urgent d'augmenter la cadence de sa mise en œuvre.

Le CESW se réjouit de l'existence d'une Stratégie de relance fédérale. Il est d'avis qu'un plan de relance régional et une stratégie fédérales doivent être complémentaires. C'est en effet au niveau de la Région que se situent des outils importants pour une politique de développement. Pour le CESW, un plan de relance doit être principalement constitué de mesures qui sont des leviers permettant de stimuler la demande mais aussi de doper l'offre d'emplois et de formations. Concrètement, il s'agit d'encourager nos citoyens à orienter l'épargne abondante dans des dépenses qui ont pour effet la création immédiate d'emplois ou qu'ils l'orientent vers des investissements comme la recherche & développement, l'innovation, le logement, l'efficacité énergétique et les infrastructures.

ACCORD INSTITUTIONNEL ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

Les mois qui viennent doivent aussi être consacrés à la préparation des transferts de compétences prévus dans l'accord institutionnel d'octobre 2011.

Le CESW tient à rappeler quels sont les principes qui doivent guider la préparation de ces transferts :

- Les interlocuteurs sociaux insistent sur l'importance d'une négociation préalable lors de la préparation des transferts de sorte qu'ils puissent intervenir dans la discussion le plus en amont possible du processus.
- Le CESW demande le maintien du rôle des interlocuteurs sociaux dans les différentes formes de gestion paritaire, de concertation et/ou de fonction consultative pour les compétences transférées.
- Les interlocuteurs sociaux demandent un pilotage budgétaire global des transferts ainsi que la définition d'un volet concernant la gestion administrative (personnel et transferts de personnel, locaux, informatique,...).



- Dans plusieurs domaines, la question du critère de rattachement à une entité devrait être clairement définie au moment du transfert, sinon on pourrait imaginer que des entités fixent des critères différents, ce qui complexifierait la situation (exemples : allocations familiales, publics-cibles, titres-services).
- En matière d'emploi et de marché du travail, le Conseil insiste sur la nécessaire cohérence à trouver entre les mesures existantes et les mesures transférées ainsi que sur la promotion de la simplification administrative et la lisibilité des dispositifs.

Des premiers échanges, le CESW souligne positivement la volonté du Gouvernement wallon de s'engager, au travers de la méthodologie retenue, dans une voie qui retient ces principes. Les interlocuteurs sociaux insistent sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la concertation générale et thématique en ce qui concerne les compétences qui seront transférées.

HORIZON 2022

Le Gouvernement wallon s'est aussi engagé dans une démarche à plus long terme intitulée « Horizon 2022 », qui tient compte de la réduction progressive des moyens prévue par l'accord institutionnel. Les interlocuteurs sociaux sont associés à cette démarche et entendent bien y apporter leur contribution. Ils ont d'ailleurs déjà transmis au Gouvernement une série d'indicateurs qu'ils estiment utiles pour piloter les politiques régionales en matière d'économie, de formation et d'emploi, d'environnement, d'action sociale et de finances publiques. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CESW insiste sur l'absolue nécessité pour tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.

L'image d'une Wallonie en retard de développement s'estompe. La Wallonie semble bien résister aux crises récentes jusqu'à présent. Il reste à poursuivre les efforts dans les domaines économique, social et environnemental de la Région. Les partenaires sociaux wallons réaffirment avec conviction leur engagement en ce sens.